

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ON S'ABONNE :

A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LOT, AVEYRON, CANTAL, ZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE :

Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :

Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 15^{er} et se paie d'avance.

PRINCES DES INSERTIONS

ANNONCES.
25 centimes la ligne.

RÉCLAMES.
50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Memorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 17 Juillet 1867.

BOURSE DE PARIS.

| | R ^{te} 3 p. 0/0 | 4 1/2 p. 0/0 |
|-------------------|--------------------------|--------------|
| Du 15 juillet.... | 68 95 | 99 »» |
| Du 16..... | 69 »» | 99 35 |
| Du 17..... | 68 90 | 99 50 |

BULLETIN

L'Empereur a adressé à M. le Ministre d'Etat et des finances la lettre suivante :

« Palais des Tuileries, le 13 juillet 1867.

« Mon cher monsieur Rouher, je vous envoie la Grand-Croix de la Légion d'honneur en diamants. Les diamants n'ajoutent rien à la haute distinction que je vous ai conférée depuis longtemps ; mais je saisis ce moyen de vous donner publiquement une nouvelle preuve de ma confiance et de mon estime.

« Au milieu de vos nombreux travaux, au milieu des attaques injustes dont vous êtes l'objet, une attention amicale de ma part vous fera oublier, je l'espère, les ennuis inséparables de votre position, pour ne vous rappeler que vos succès et les services que journallement vous rendez au pays.

« Recevez, mon cher monsieur Rouher, l'assurance de ma sincère amitié.

» NAPOLEON. »

Le *Moniteur* annonce que les élections pour le renouvellement de la deuxième série des Conseils généraux et de la première série des Conseils d'arrondissement auront lieu les 3 et 4 août prochain.

Le Corps législatif a continué vendredi la discussion du budget. M. Emile Olivier a parlé sur l'acte du 19 janvier, sur sa nécessité, sur ses conséquences.

Chaque jour apporte une nouvelle lumière sur la triste fin de l'Empereur du Mexique. Il est positif que les consuls européens ont protesté énergiquement contre cette exécution, promettant que si la vie de l'Empereur était épargnée, leurs souverains garantissaient que Maximilien quitterait le Mexique. Juarez répondit que l'in-

térêt du Mexique exigeait la mort du prince autrichien. Ainsi Juarez a ordonné le meurtre malgré les protestations des puissances européennes. Toutes les garanties possibles ont été offertes, elles ont été repoussées; Juarez n'a pas même pour excuse l'entraînement. C'est de sang froid, c'est de propos délibéré qu'il a commis l'attentat dont les conséquences ne se dégageront peut être pas immédiatement; mais qui sont indubitables.

Le Saint-Père a prononcé vendredi une allocution sur la « mort lamentable » de l'Empereur Maximilien; il a ordonné que des obsèques solennelles lui fussent faites dans la chapelle Sixtine.

La chambre des députés d'Italie s'occupe du patrimoine ecclésiastique. M. Crispi, a soutenu le projet de loi. M. d'Ondes Reggio l'a attaqué. Le bruit court, que le gouvernement italien négocierait un emprunt en donnant une hypothèque absolue sur les biens de l'Eglise. Ce n'est qu'une conjecture. Si elle se réalisait, il pourrait en sortir la réconciliation de l'Italie et du Saint-Siège.

Le 12 juillet a eu lieu à Copenhague la clôture de la session du Rigsdag. Le roi a remercié l'assemblée du vote de la loi sur l'armée. « Mon gouvernement, a-t-il dit, s'efforcera de consolider les rapports d'amitié entre le Danemark et les puissances étrangères et d'écartier les difficultés présentes sans compromettre l'avenir de la monarchie danoise. » — Vous avez bien lu : les rapports d'amitié entre le Danemark et les puissances étrangères. Du moment que la Prusse n'est pas nommée, cette phrase signifie tout ce qu'on veut qu'elle signifie.

Pendant que Paris se recueille, Londres doit fêter à la fois le Sultan, le vice-roi d'Egypte et les volontaires belges. Ceux-ci sont arrivés le 12 juillet dans la capitale, où ils ont reçu un accueil sympathique. La plupart, en quittant Londres, viendront à Paris, visiter l'Exposition.

On mande de New-York qu'un projet de loi attribuant aux commandants militaires le droit de destituer les fonctionnaires civils, soumis au congrès.

On vient de découvrir à Issy une conspiration ayant pour but de détrôner le prince Char-

les. Tous les Polonais habitant la ville ont été immédiatement expulsés.

On mande de Saint-Petersbourg que sur l'invitation du Czar, une députation de généraux et d'officiers de toutes armes se rendra dans le courant du mois dans cette capitale pour assister à des manœuvres militaires.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas.)

Rome, 12 juillet.
Dans un consistoire tenu ce matin, le Pape a prononcé une allocution sur l'élection du nouveau Patriarche de Cilicie, du rite Arménien, Mgr. Hassém, était auparavant Primat à Constantinople.

Le Saint-Père a prononcé une autre allocution sur la mort lamentable de l'Empereur Maximilien, et il a ordonné que des obsèques solennelles lui soient faites dans la chapelle Sixtine.

Enfin le Pape a consacré les nominations de Mgr. Bernadou, archevêques de Sens; de Mgr. Callot, évêque d'Oran, et de Mgr. Libichowski, archevêque auxiliaire de Posen.

Pointe-de-Galle, 30 juin.
Un terrible tremblement de terre a eu lieu à Djoejo, dans l'île de Java. Un grand nombre de personnes ont péri.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Le *Mémorial Diplomatique* confirme, d'après des dépêches spéciales la nouvelle que l'exécution de l'Empereur Maximilien a été ordonnée par Juarez, malgré les réclamations insistantes des représentants européens. La feuille semi-hebdomadaire contient en outre les informations ci-après :

« Une circonstance qui ajoute à l'horreur qu'inspire l'assassinat de Maximilien, c'est que le même sort a atteint tout ses compagnons d'infortune compris dans la capitulation de Queretaro, et qui, au nombre de plusieurs centaines, ont dû être exécutés en même temps que l'Empereur prisonnier.

« On a des craintes fondées que le gouvernement juariste, dans son acharnement à poursuivre ses ennemis, ne réclame à la France l'extradition de l'honorable général Almonte et d'autres notabilités impérialistes. Cette prétention inouïe ne s'accorderait que trop, d'après les dernières informations, avec l'arrogance que les chefs juaristes mettent dans leurs rapports avec les gouvernements étrangers, y compris les Etats-Unis.

» La nouvelle que le corps de Maximilien

1^{er} avait été mutilé et que c'était pour cette raison que Juarez était dans l'impossibilité de le remettre à ceux qui l'avaient réclamé, est controuvée; mais les assassins ont, dit-on, l'intention de ne rendre la dépouille mortelle de leur victime que moyennant une somme d'argent considérable. L'Empereur d'Autriche a donc décidé d'envoyer le vice-amiral Tegethoff auprès de Juarez, afin d'obtenir la remise de l'infortuné prince au prix que le dictateur du Mexique exigera. Pour assurer le succès de cette mission, Sa Majesté Apostolique désire la faire appuyer par la France et par les Etats-Unis. »

Pour extrait : A. Laytou.

L'IMPÉRATRICE CHARLOTTE.

On reçoit les plus tristes nouvelles de Miramar. Séparée il y a environ un an de son époux, privée pendant plus de trois mois de ses nouvelles directes, après avoir été, depuis que les troupes françaises ont quitté le Mexique, en proie aux plus vives émotions et à des angoisses incessantes, l'Impératrice Charlotte vient de tomber dans une prostration morale des plus alarmantes. Sa Majesté ne semble plus avoir conscience de ce qui se passe autour d'elle, et demeure plongée dans une morne rêverie, d'où le docteur Illek n'a pas réussi à la faire sortir un seul instant, alors même qu'il lui a annoncé le terrible événement qui la frappe si cruellement dans ses plus chères affections.

Aujourd'hui que l'Empereur du Mexique est tombé sous les balles meurtrières des juaristes, les droits des deux familles vont naturellement se substituer à l'autorité du mari. Dans ce but, la reine des Belges a quitté Bruxelles pour aller assister au conseil de famille réuni à Salzbourg; de là, Sa Majesté se rendra à Miramar.

Les hommes de la science sont d'avis qu'il faudra tenter une dernière épreuve qui consisterait à transporter l'Impératrice Charlotte au milieu de ses souvenirs de jeunesse, au château de Laecken. C'est en effet le parti auquel on s'arrêtera, dès qu'on se sera assuré que ce long voyage pourra s'accomplir sans aggraver la position de l'auguste malade.

Pour extrait : A. Laytou.

ROME.

Nous empruntons à une correspondance de la *Presse* la description suivante des grandes fêtes qui viennent d'être célébrées à Rome :

ne la vit plus à la petite maison de la route de Berne.

IX

Mais son absence n'y fut pas remarquée; d'autres préoccupations y régnaient. Albert ne songea point à aller à Genève. Le jour qui suivit la confiance de son amie, il revint de Lausanne, une petite boîte à la main. Il était neuf heures du soir, et mademoiselle Dubois allait quitter le salon.

— Ne venez-vous point commencer la soirée ? dit-elle en plaisantant.

— Vous m'accorderez bien quelques minutes, répondit-il d'un ton suppliant.

Il alluma une seconde bougie et dit, en ouvrant la boîte :

— J'ai acheté quelque chose pour vous.

Il présentait à mademoiselle Dubois un de ces petits bonnets où l'étroit ruban de dix centimes s'enlace à la dentelle de doux sous, mais qui gracieusement chiffonnés, n'ont rien à envier aux malines et aux valenciennes; coiffures où l'artiste a niché la coquetterie, et qui sont pour quelque chose dans l'œil brillant et la mine agaçante des grisettes.

— Je n'en veux pas, Albert, dit mademoiselle Dubois. C'est une folie de votre part, à laquelle je ne me prêterai point.

— Si. Vous l'accepterez pour me faire plaisir.

— Non, Albert. Je vous en prie, dit-elle avec expression, soyez avec moi ce que vous avez toujours

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 17 juillet 1867.

11

UNE

VIEILLE FILLE

PAR LÉO

CHAPITRE VIII.—Suite.

« Je souffris beaucoup, Albert, vous le croyez bien. La déception que j'éprouvai éclaira pour moi subitement toutes les laideurs de la vie. Je me rappelai, je comparai ; mon avenir m'apparut dans le passé des autres. Je vis quel lot réserve le monde aux filles pauvres : l'outrage ou le dédain. J'étais trop fière pour accepter cette situation de vaine attente ou l'on m'eût supposée. Mon orgueil se révoltait d'avoir à passer pour dédaignée par des hommes que j'eusse méprisés. Vous ne savez pas, cher Albert, ce que certains regards et certains sourires peuvent avoir de pénible pour une femme qui a la conscience de sa dignité. Je me retirai du monde. Je m'occupai de l'instruction de Pauline, et je pris de plus en plus

La reproduction est interdite.

goût à la retraite, à mesure que la vie des autres se déroulait devant moi. Ma sœur aînée se maria fort mal. Mon frère absorba pour faire son chemin toutes les ressources de la famille. A la mort de nos parents nous eûmes chacun environ douze mille francs, capital bien insuffisant. J'obtins pour ma part cette petite maison que j'ai jamais, Pauline préférera demeurer chez mon frère, qui s'est marié richement et qui voit le monde.

« Moi, depuis longtemps, je désirais rompre entièrement avec la position fautive et équivoque d'une femme jeune encore et célibataire. Obligée par ma pauvreté de partager ma demeure avec un étranger, peu à peu je me fis vieille à plaisir, je pris les vêtements d'un âge plus avancé, je ne fréquentais plus que ma famille et quelques pauvres gens, et insensiblement on m'a traitée comme je désire l'être. Voilà toute mon histoire, Albert. Jecraigns maintenant que vous ne me trouviez trop orgueilleuse et trop bizarre. Dites-moi franchement votre pensée.

— Je vous aime et je vous estime plus que jamais, dit Albert. Il me serait impossible de vous dire autre chose, j'ai la tête bouleversée depuis ce matin.

— Depuis ce matin ! répéta-t-elle. Moi, j'ai le cœur bouleversé depuis hier.

Après une pause, elle ajouta :

— J'ai écrit à Genève.

— A Genève ! s'écria-t-il. Vous avez écrit à Genève sans mon aveu !

— Mais vous y avez consenti, Albert.

— Jamais ! Non... pas entièrement. Pouvais-je croire que vous vous hâteriez ainsi ? Je ne vous comprends pas, Marie.

Rome, 29 juin.

Les portes de Saint-Pierre ont été ouvertes ce matin, à cinq heures. Si blasée que puisse être la population romaine en fait de cérémonies religieuses, la magnificence inouïe de celle d'aujourd'hui avait attiré aussi bien des habitants de Rome que des étrangers.

Cette foule ne ressemblait en rien aux autres foules : on y parlait toutes les langues, tous les dialectes d'Italie. On y voyait les costumes les plus étranges : des Arméniens aux barbes soyeuses, à la robe flottante; des Hongrois, superbement vêtus; des Africains, des Indiens, et, au milieu de tout cela, les costumes si variés, si pittoresques des paysans de la campagne de Rome, des femmes d'Albano, de la Sabine, de Sonnino.

Saint-Pierre est le plus vaste monument de l'univers; soixante mille personnes peuvent y circuler en toute liberté. Aussi, point de désordres, personne ne songe à pousser son voisin pour entrer; femmes, enfants se mêlent à la foule sans rien craindre. Aujourd'hui pourtant l'église était trop petite; la circulation devint impossible vers sept heures, au moment où commença la procession.

Il y avait certainement 70,000 personnes dans l'église lorsque le Pape entra, précédé de plus de 400 évêques, vêtus de chapes magnifiques, portant la mitre et la crosse pastorale. Quand Pie IX descend le grand escalier qui conduit de la Sixtine à la colonnade de Bernin les musiques militaires, installées sur la place, l'accompagnement de leurs fanfares; quand il franchit la porte de Saint-Pierre, les trompettes sacrées font retentir tous les échos du temple. Ces trompettes sont d'une espèce particulière : on ne peut les entendre qu'à Rome; elles ont un éclat extraordinaire qui remue profondément la foule.

En entrant à Saint-Pierre, Pie IX dépose la tiare et prend la mitre; il est porté sur la chaise gestatoire; ses vêtements sacrés sont d'une magnificence incroyable; il tient un cerge à la main et de l'autre il béatit la foule prosternée.

Rien ne peut rendre l'effet produit par cette procession qui, partie de la colonnade de Bernin, à sept heures, se termine à neuf heures seulement, au moment où le Pape entre dans l'église. Il y a dans la variété de ces costumes religieux, sur lesquels tranchent les vêtements rouges du clergé romain, les mitres blanches et les chapes d'or des évêques, le velours cramoisi du cortège pontifical, un éclat, une harmonie incroyables.

Le temple disparaît sous l'or et les tentures de soie; cinq mille lustres en cristal, suspendus aux voûtes, reflètent la lueur de 40,000 cierges.

On peut critiquer cette décoration, mais l'effet en est prodigieux.

Pour avoir une idée exacte de l'immensité de Saint-Pierre, il faut voir l'église pleine, ce qui n'est pas arrivé peut-être depuis deux siècles. Vu des hautes tribunes, ce spectacle était vraiment magnifique. Il n'y a ni chaises ni bancs à Saint-Pierre; 70,000 personnes étaient là debout, poitrine contre poitrine, au milieu d'une atmosphère de feu.

Le Pape s'est assis sur son trône, tout resplendissant d'or et de velours, placé tout au fond de l'église; alors a commencé la cérémonie de l'obédience. Les cardinaux baisent la main de Sa Sainteté, couverte par un des pans du manteau pontifical; les patriarches, les primats, les archevêques et les évêques baisent la croix de l'étoile placée sur le genou; les abbés géné-

été jusqu'ici, et pas de ces fantaisies.

— En quoi les trouvez-vous coupables ?

— En rien, répondit-elle un peu confuse; mais... enfin, je ne veux pas.

Elle se leva pour s'en aller. Il la retint par la main.

— Je ne comprends pas, dit-il, qu'elle importance vous attachez à si peu de chose. Peut-être ai-je eu tort d'acheter ce bonnet; mais puisque le voilà, vous pouvez bien l'essayer. Je vous en prie! ajouta-t-il.

Marie avait bien quelque chose à répondre, mais elle n'osa pas. Dominée par l'insistance d'Albert, elle ôta son bonnet à large ruche et découvrit les belles masses de ses cheveux blonds roulés sur lesquels il fixa un œil avide; puis elle mit le bonnet au rubans bleus. Il lui allait si bien, qu'elle rougit en se regardant et qu'Albert jeta un cri d'admiration. Confuse de la vivacité de ses regards, elle voulait reprendre sa vieille coiffure, mais il s'y opposa énergiquement en s'emparant de ses mains qu'il retint dans les siennes. Marie détourna la tête, et des larmes lui vinrent aux yeux.

— Vous me rendez ridicule au yeux du monde, dit-elle.

— Qui vous parle des yeux du monde? s'écria-t-il. Il ne s'agit ici que des miens. Moi, je souffre de vous voir autre que vous n'êtes. Je ne veux pas de masques entre nous. Je suis votre ami, et ce n'est pas de moi que vous avez à craindre l'outrage ou le dédain. Vous n'avez rien à craindre de personne, chère Marie, à présent que je suis là.

Il la fit asseoir près de la table à ouvrage, à sa

raux, les pénitentiels du Vatican baisent les pieds.

Cette cérémonie est d'un très-grand effet. Autour du chœur, portés par les religieux de leur ordre, sont les étendards des bienheureux dont la canonisation va être prononcée. Aux voûtes pendent d'immenses toiles qui représentent la mort des saints et les miracles qu'ils ont opérés. Au-dessus de la porte principale, une bannière gigantesque représente les martyres de saint Pierre et de saint Paul.

Les saints canonisés sont au nombre de vingt-cinq; les plus connus sont Pierre d'Arques, Germaine Cousin, et Léonard; la plupart ont été martyrs de leur foi.

Au moment où commençait la cérémonie de la canonisation, les draperies placées au-dessus de la porte droite du transept prirent feu ainsi que les ornements inférieurs; comme les cierges se touchaient, on put craindre un instant de voir l'incendie se propager, car la cire enflammée tombait sur le pavé de l'église. Il y eut un moment de panique augmenté encore par la chute d'un lustre; des femmes éperdues commençaient à escalader les tribunes, les pompiers qui se trouvaient sur la plate-forme de Saint-Pierre eurent bientôt raison de cet incendie.

La foule de la grande nef ne pouvait rien voir; elle resta immobile, fort heureusement. Que pouvait-on craindre? Ce temple prodigieux est bâti tout en pierre, en marbre, en fer et en bronze; les tableaux des autels sont en mosaïque; les tentures de l'immense baldachin qui couvre l'autel principal sont en bronze; enfin, la foule pouvait aisément s'écouler par cinquante issues.

Quelques instant après, un homme, qu'on dit être un Napolitain, se coupa la gorge au milieu de la nef principale. Saint Pierre est si immense que les cris poussés par les voisins de ce malheureux n'arrivèrent pas jusqu'à nos tribunes. On l'emporta aussitôt mourant et ensanglanté.

Cet incident faillit avoir des conséquences d'une gravité exceptionnelle.

Si le sang avait touché le marbre du pavé, conformément aux usages de l'église catholique, il aurait fallu interrompre la cérémonie et consacrer nouvellement l'église.

Le bruit s'est répandu aussitôt que ce malheureux était venu dans l'intention de mettre le feu à Saint-Pierre; qu'il était l'agent d'un comité révolutionnaire quelconque, etc., etc. Il n'en est rien; on m'assure que ce suicide a été causé par un accès de folie.

Vers onze heures, le Souverain Pontife a lu le décret de canonisation; alors le canon a grondé, des trompettes ont retenti, les cloches de 400 églises de Rome, de tous les couvents, ont sonné à grande volée pendant une heure.

Pie IX a célébré lui-même la grand messe, et cette cérémonie, qui n'a pas duré moins de sept heures, m'a paru ne pas avoir épuisé ses forces. Observateur rigoureux de tous les usages de l'église, des moindres cérémonies, il n'en omet aucune. Malgré son grand âge il s'agenouille avec la plus grande facilité et reste debout des heures entières.

Ce qui ne faiblit pas chez lui, c'est sa voix, la plus sonore, la plus pleine, la plus harmonieuse qu'on puisse entendre; on saisit d'une extrémité de Saint-Pierre à l'autre les moindres nuances de cette voix extraordinaire, surtout au moment où il donne la bénédiction solennelle à la foule.

Les chœurs de la chapelle pontificale ont

place ordinaire, et ils causèrent un peu. Mais elle osait à peine regarder Albert, parce qu'elle rencontrait toujours ses yeux attachés sur elle, pleins d'une expression qu'elle ne pouvait soutenir.

A dix heures, elle se leva pour se retirer. Albert lui saisit la main en disant :

— Dites-moi bonsoir comme autrefois.

— Comment? Que voulez-vous dire ?

— Dites-moi bonsoir... en m'embrassant comme autrefois.

— Non ! non ! s'écria-t-elle vivement.

— Pourquoi demanda-t-il d'une voix oppressée. Ne m'aimez-vous plus ?

— Albert murmura-t-elle, vous savez que je vous aime... A demain. Bonsoir.

— Bonsoir, dit-il en l'attirant à lui.

Elle le repoussa d'abord; puis elle céda, par crainte qu'il ne devinât ses appréhensions. Mais elle s'en repentait aussitôt, car ce baiser là n'était pas un baiser d'autrefois.

Le lendemain, mademoiselle Dubois avait repris son vieux bonnet. Albert insista pour qu'elle mit l'autre. Ce fut en vain. De dépit il se renferma dans sa chambre, figura au dîner sans dire un seul mot et sans regarder une fois son amie, puis il sortit jusqu'au soir. Au souper, comme il affectait encore de ne pas la regarder, elle dit :

— J'en ai un peu mal à la tête. Ne me trouvez-vous pas changée, Albert ?

Il poussa un cri de joie. Elle avait mis le bonnet bleu. Il se leva vivement, alla près d'elle et il lui baisa la main en lui disant : Merci ! Puis il fut toute la soirée d'une gaieté charmante.

ravi tous les admirateurs de cette belle musique. On sait qu'il n'y a pas, conformément au rite romain, ni orgues, ni instruments à Saint-Pierre : le plain-chant est la seule musique exécutée en présence du Pape.

Cette musique, pourtant, produit des effets extraordinaires, et beaucoup d'amateurs ne peuvent s'en passer. Il y avait environ six cents chanteurs, placés sur différents points, de manière à produire d'étranges contrastes; ceux qui étaient installés près de la voûte de l'église, sous la coupole, et alternaient avec les autres chœurs, excitaient surtout l'admiration générale; par un effet habilement ménagé, ces chœurs semblaient ceux des anges, s'unissant à ceux des hommes, pour célébrer les gloires des nouveaux saints.

Vers deux heures, la foule s'écoulait lentement, mettant fin à cette imposante manifestation religieuse. GUETANO-GAETANI.

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

« A propos du budget des affaires étrangères, dit M. Louis Chauveau dans le *Constitutionnel*, MM. Garnier-Pagès, Larrabure et Questié ont adressé diverses questions à M. le ministre d'Etat. Nous avons vu par la réponse de M. Rouher que le gouvernement ne négligeait aucune occasion d'améliorer le code des relations internationales. C'est ainsi que des négociations dont nous avons pris l'initiative tendent à adoucir les droits de la guerre maritime et à entourer d'une protection plus efficace et plus étendue les pavillons diversément traités neutres et les belligérants.

« C'est ainsi encore que des travaux considérables ont été préparés en vue d'apporter des modifications à notre code de commerce en matière maritime, modifications qui seraient d'un bon exemple pour d'autres pays et qui pourraient peut-être amener plus tard la rédaction d'un code international réglant toutes les questions de fret et d'assurances.

« A notre gouvernement revient aussi l'honneur d'avoir provoqué de la part de l'Angleterre et des Etats-Unis l'examen des conséquences du bombardement de Valparaiso, surtout au point de vue de la responsabilité qu'aurait pu assumer de ce chef le cabinet de Madrid vis-à-vis des résidents dont les propriétés ont été atteintes ou détruites.

« Des efforts enfin, efforts qui seront continués, ont été faits pour étendre aux banqueroutiers frauduleux le traité réciproque d'extradition conclu entre le cabinet de Washington et nous. Ce traité, par suite de la différence des deux législations en cette matière, ne s'applique encore qu'aux banqueroutiers ayant détourné une partie de l'actif au moyen de faux.

« A toutes les séances, depuis quelques jours, un membre de la gauche monte à la tribune, adresse au gouvernement une série de critiques, et termine son discours par une violence qui ne paraît pas s'y rattacher logiquement et qui cause une surprise universelle : C'est M. Glais-Bézoin qui, hier, est venu jeter la note discordante et aiguë au milieu d'un débat jusque-là consacré à des explications sérieuses, calmes, utiles et instructives. »

JOURNAL DES DÉBATS.

Sous la signature de M. P. David, le *Jour-*

— Marie était femme, et ne l'était pas moins pour avoir en quelque sorte cessé de l'être pendant quelque temps. Elle céda ce soir-là aux influences qui la sollicitaient de goûter, elle aussi, n'est-ce qu'une heure, son triomphe. Elle fut vive, gaie, spirituelle, et laissa éclater sur son visage tous les feux de son âme et de son esprit. Son instinct lui révélait tout à coup les finesses de la coquetterie, et, à ce jeu-là, quand elle veut le jouer, une femme sérieuse peut dépasser une coquette de profession. En contemplant cette femme nouvelle qui se dévoilait à lui, en admirant son fin sourire, ses yeux brillants, ses gestes gracieux, et en se répétant que c'était bien elle, son amie, celle qu'il aimait tant déjà, Albert se croyait l'objet d'un miracle et il avait peine à contenir ses transports. Elle vit ce qui se passait en lui et jouit un moment d'un bonheur immense; mais tout à coup elle se fit horreur. Se levant brusquement, elle prétexta une indisposition; subite et congédia Albert. Toute la nuit elle expia sa faute par des larmes amères. Elle ne se sentait pas la hardiesse d'expliquer à Albert leur situation, et en même temps elle se reprochait de prolonger cette situation un jour de plus.

Albert, lui, vivait dans un monde enchanté. Tout ce qu'il avait senti jusque-là, poésies d'enfance ou rêves de jeunesse, était dépassé par ce qu'il éprouvait. Avec Pauline, il n'avait goûté l'amour que des yeux et des lèvres. Maintenant il sentit son cœur étreint jusqu'à la souffrance, mais par une volupté suprême quand sous son regard le front de son ami se colorait de rougeur, ou même quand elle lui refusait sa main. Tous deux, en dépit des tourments secrets de Marie, jouissaient à ce moment du bonheur le plus

nal des Débats appréciée, dans les termes suivants, les projets de loi sur la presse, sur les réunions publiques et le langage de M. Emile Ollivier : « Le *Journal des Débats*, dit-il, a souvent signalé l'imperfection des projets de loi sur la presse et sur les réunions publiques. Cependant nous voyons, au moins dans une de ces lois, dans celle qui doit remplacer le décret du 17 février 1852, un progrès assez notable pour regretter que le projet proposé ne soit pas encore converti en loi. Notre regret s'accroît quand nous comparons la loi apportée cette année dans l'adoption ou des vues relativement libérales du gouvernement, à la célérité avec laquelle fut votée en 1858 la loi de sûreté générale.

« M. Emile Ollivier partage notre regret, et ce qu'il dit à ce sujet dans la seconde partie de son discours en détruit à peu près toute la première partie. Nous ne savons si le célèbre député de Paris se range parmi « les orateurs de petit vol » ou parmi « les orateurs de haut vol » ; mais il nous a paru désirer assez vivement le portefeuille de l'intérieur, et indiquer même assez nettement ce désir pour que nous nous étonnions fort de le voir aujourd'hui traiter de « calamités » les bruits relatifs aux combinaisons ministérielles où il trouverait une place. Ce n'est pas calomnier M. Ollivier que de le compter parmi les ministres possibles. »

MONDE.

« La sensibilité, dit M. Coquille dans le *Monde*, est la moindre qualité de l'homme d'Etat. Elle prédomine dans M. Jules Favre, autre orateur qui s'emporte aisément et fait, comme M. Rouher, de la politique avec des phrases. Lui, il est l'avocat de Juárez, et l'on chercherait vainement dans son discours un mot de flétrissure contre le crime du 19 juin. Il a fini; nous ne savons pourquoi, par reprocher au gouvernement d'avoir rétabli l'échafaud politique, tandis que le parti républicain a aboli la peine de mort; en matière politique, après avoir triomphé en 1848. Nous ignorons contre qui les républicains auraient pu légitimement appliquer la peine de mort, car la France s'est empressée de se soumettre au gouvernement de l'Hôtel-de-Ville. Les républicains ayant violé toutes les lois pour s'emparer du pouvoir, avaient seuls mérité, légalement du moins, et à titre de conspirateurs, cette peine de mort... qu'ils effaçaient si généreusement de nos codes. Le gouvernement actuel ne la pas rétablie, et il n'y a pas lieu d'être fier de tout cela. L'autorité n'inspire plus le respect, et la révolte n'est plus le plus grand des crimes. Autrefois, le pouvoir venant de Dieu, la révolte, la conspiration était le crime par excellence, celui qui frappait la société au cœur. M. Jules Favre ferait bien de prêcher à son confrère M. Juárez, l'abolition de la peine de mort. Tous les partis en profiteraient au Mexique. Mais la passion ne raisonne pas, et les contradictions n'ont jamais effrayé un avocat. M. Jules Favre, qui, en France, prête serment à l'Empire se pose en défenseur de la république au Mexique. Le régime ne le choque pas. C'est donc une nouvelle jurisprudence qui s'établit : on pourra tuer les rois; il y a même une prime. Et attendo que c'est un acte politique, on fait grâce de la vie à l'assassin. »

Pour extrait : A. Layton.

Correspondance Parisienne

Le licenciement de l'Ecole Normale, a fourni à

vif et le plus complet, celui que donne au sein de l'amour, la connaissance incomplète qui laisse attendre et désirer.

Ce mystère de la nature humaine, que l'on déplore sous le nom d'inconstance; et pour lequel on accuse tour à tour Dieu et l'homme, n'est pourtant, au fond, que le principe de notre force et de notre divinité; car c'est ce qui nous pousse incessamment au-delà. C'est par lui que le bonheur et plus doux, moins mêlé de crainte que borné de félicité; c'est pourquoi l'incertain et l'indéfini nous passionnent et nous contentent bien plus que la certitude. L'étude, la recherche, la connaissance acquise — ou plutôt conquise — par degrés, une gravitation vers un but, voilà la seule trame des jouissances profondes. Si l'amour est de ces jouissances la plus exquise et la plus haute, c'est parce qu'il touche à la plus vibrante des cordes de la lyre, l'être humain, le semblable, qui palpète au toucher, qui répond à la voix, dont le foyer s'allume à notre étincelle; c'est parce qu'il est l'étude la plus incertaine et la plus mystérieuse de l'objet le plus profond. Aimer, c'est connaître, mais surtout c'est apprendre. Quand on n'apprend plus, on aime encore, mais on ne jouit plus qu'à demi. La connaissance complète a tué le bonheur complet. Si le cœur garde ses affections, la connaissance inquiète cherche ailleurs sa route, et la vie dès lors n'a plus cette unité merveilleuse qui concentrait toutes les facultés sur le même objet, et donnait à toutes les sensations cette envivante poésie que l'on regrette toujours.

(La suite au prochain numéro.)

M. Weiss, du Journal de Paris, le prétexte de formuler, en matière de solidarité, une théorie qui ne saurait faire beaucoup d'adeptes.

Mais M. Weiss termine sa polémique en se retournant vers le père de famille auquel il demande compte de la vie privée de ses fils.

Provoqués contre toute attente, à propos, nous le répétons, d'une mesure exclusivement administrative, qui ne les concernait en rien, les fils de M. Duruy se sont rendus auprès de M. Weiss, pour lui demander l'explication de ses étranges procédés.

Comme témoin de ce qui s'est passé entre MM. Duruy, fils, et M. Weiss, rédacteur en chef du Journal de Paris, je crois de mon devoir d'établir, sous la garantie formelle de ma parole d'honneur, les faits dans leur exacte vérité, avant de laisser à l'opinion publique le temps de s'égarer.

MM. Duruy, fils, se considérant comme insultés par un article de M. Weiss, se présentèrent au bureau du Journal pour demander à celui-ci une rétractation. M. Weiss, ayant déclaré formellement qu'il refusait de rien rétracter, M. Anatole Duruy lui demanda une réparation par les armes.

Devant cette fin absolue de non recevoir, et devant les menaces de M. Weiss, M. Anatole Duruy se leva alors et le souffleta avec son propre Journal. M. Weiss essaya de se précipiter, et je dus séparer ces messieurs.

En foi de quoi j'ai signé. Comte de Chabot.

Personne ne songera à faire un crime à MM. Duruy, fils, de leur juste susceptibilité; insultés comme homme privé, ils se sont défendus comme tels.

Mais il faut le dire, M. Weiss était sans doute dans une disposition d'esprit toute particulière, lorsqu'il a voulu revendiquer comme un droit ce qui n'est qu'une hardiesse peu délicate, n'a-t-il pas obéi à la passion? N'a-t-il pas écouté une rancune personnelle? Ce ne serait pas d'hier en effet que M. Weiss, aurait déclaré une guerre sans trêve au Ministère de l'Instruction publique, et qu'il chercherait à le blesser par toute espèce d'armes; son ardeur à l'attaque remonterait à trois ans déjà, c'est-à-dire au jour où M. Duruy n'a pas permis à M. Weiss de parler à la fois à la Sorbonne, et d'écrire aux Débats.

Ce détail renferme toute la moralité d'une affaire que nous avons essayé de ramener à ses véritables proportions.

La Cour de Cassation, dans l'interprétation de l'article 475, 512, du Code pénal, relatif à la réquisition de secours en cas de calamité publique, vient d'adopter une jurisprudence qu'il est essentiel de faire connaître à tous les citoyens.

Le tribunal correctionnel de Paris, dans son audience du 12 juillet, a condamné à trois mois de prison et à 200 fr. d'amende le sieur Leballleur de Villiers, reconnu coupable d'avoir fait l'apologie d'un fait qualifié crime par la loi.

Aux yeux du tribunal, cette phrase « dans son élan, son énergie » a suffi pour constituer l'apologie de l'assassinat.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nouvelles du jour.

La discussion du budget a continué aujourd'hui au Corps législatif. On ne croit pas qu'elle puisse être close et l'ensemble de la loi de finances voté avant le 25 juillet.

On dit que le Conseil des ministres, dans sa séance d'aujourd'hui, a été saisi par l'Empereur de diverses questions très importantes touchant la conduite à tenir vis-à-vis du gouvernement de Juárez, par les puissances européennes.

Un service funèbre en commémoration de l'Empereur Maximilien a été célébré dans l'église allemande de la rue Lafayette par les soins et sur l'initiative du prince de Metternich, ambassadeur d'Autriche à Paris.

La Société de statistique de Paris tiendra, à l'occasion de l'Exposition universelle, les 19, 20, 21, 22, 23 et 24 août dans le grand amphithéâtre de l'école des ponts et chaussées, rue des Saints-Pères, sous la présidence de M. Michel Chevalier, six séances publiques

dans lesquelles elle discutera diverses questions relatives à la population, à l'instruction, etc., et auxquelles seront admis les savants français et étrangers.

Dans le coïtoire tenu à Rome, le 12 juillet, S. S. Pie IX a consacré les nominations de Mgr Bernardon, archevêque de Sens et de Mgr Callot, évêque d'Oran.

Le roi de Wurtemberg a fait vendredi une longue visite à l'Exposition de Billancourt. On sait que ce Souverain protège l'agriculture dans ses Etats, et qu'il a lui-même des connaissances très étendues sur la culture des terres.

Plusieurs journaux de Paris ont publié une lettre adressée à M. le préfet de police par un certain nombre de citoyens dans le but de célébrer par un banquet l'anniversaire de la Bastille, 14 juillet 1789. La réunion devait avoir lieu à St-Mandé; il y avait de nombreux souscripteurs, parmi lesquels plusieurs députés de l'opposition et des anciens chefs du parti démocratique.

Les membres du jury des Orphéons viennent de recevoir une médaille de bronze commémorative. Cette médaille porte d'un côté, l'effigie de l'Empereur, de l'autre, une Renommée.

Le drame de Victor Hugo, Marion Desorme, sera repris cet automne au Théâtre-Français.

On va publier le compte rendu des délibérations du congrès pharmaceutique qui vient de réunir les praticiens de Paris et des départements. L'assemblée a abordé l'étude des points principaux de la législation pharmaceutique. Les résolutions sont toutes dans le sens du libre exercice de la pharmacie par le pharmacien diplômé.

Pour extrait : A. LAYTOU.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

ATTENTAT DU 6 JUIN

Dès avant l'ouverture de l'audience, une grande affluence de personnes munies de billets se pressent aux abords du prétoire. On remarque dans les groupes beaucoup de polonais et de russes. Les femmes ont été exclues systématiquement.

En l'absence de M. le premier président de Vienne, atteint ce matin d'une indisposition subite, l'audience est présidée par M. Berthelin, conseiller à la Cour impériale. M. le procureur général de Marnas occupe le siège de ministère public.

Berezowski, précédé de deux gendarmes, est amené au banc des accusés. C'est un tout jeune homme, aux traits réguliers, au regard doux, à la voix sympathique, son attitude est calme sans affectation. Il est assisté de M. Emmanuel Arago.

Après les formalités relatives au tirage et à la révoation des jurés, il est donné lecture de l'acte d'accusation. Ce document, d'une clarté concise, énumère les circonstances du crime, telles que les journaux les ont rapportées. Il y est constaté que Berezowski a fait des aveux complets, ajoutant ce que la procédure n'a point démenti, qu'il ne voulait frapper que le Czar et donner en même temps un avertissement à l'Empereur Napoléon et à la France.

L'interrogatoire de l'accusé est, en quelque sorte, un développement de ses pensées fantaisiques. Berezowski renouvelle ses affirmations au sujet de l'absence de tout complot, de tout complote, son dessein était arrêté depuis longtemps, il a saisi la première circonstance qui lui a paru favorable pour l'exécuter.

M. le président : Vous vous croyez donc en droit de tuer votre Souverain?

L'accusé avec émotion : Oui, M. le président parce qu'il a tué mon pays, parce qu'il a envoyé en Sibérie toute la jeunesse de Pologne, que, d'un coup de plume, il a condamné un peuple à l'exil et à la mort.

M. le président : Une balle n'est jamais sûre, la main peut dévier. Vous n'avez pas réfléchi que l'Empereur de la France, où vous recevez l'hospitalité et dont vous avez dit justement tant de bien, pouvait être atteint. Vous n'avez pas réfléchi non plus que vous pouviez faire d'autres victimes tout aussi innocentes; ainsi c'est une pauvre femme qui eût pu être mortellement atteinte.

L'accusé : Ce que je puis dire, c'est que je n'ai pu résister à la voix impérieuse de mon cœur.

Après l'interrogatoire, dans lequel Berezowski, malgré l'excitation qui paraît l'animer, a conservé une attitude convenable et un langage digne, on procède à l'audition des témoins, après laquelle M. le sident interpelle l'accusé sur ses rapports avec un oncle qu'il aurait à Paris, et qui serait un homme fort exalté. Il n'en a pas encore été question dans l'instruction, et c'est là un fait tout nouveau qui se produit au débat.

Berezowski ne conteste pas l'existence de ce parent qui vient de se révéler à l'audience par une dépêche télégraphique adressée à M. le président.

M. le procureur général de Marnas prend la parole pour prononcer son réquisitoire :

Messieurs les juges de la cour et messieurs les jurés, l'accusé avoue son crime dans ses moindres détails, sans manifester le moindre remord. En présence de cette perversité, pour ainsi dire naïve, il importe de savoir qui est Berezowski. Sa famille est honorable. Elle habite la Volhynie et jamais elle n'a été l'objet d'aucune rigueur. Cependant, Berezowski s'est jeté dans l'insurrection, malgré la malédiction de son père.

M. le procureur général retrace rapidement les antécédents de Berezowski, puis il arrive au fait du 6 juin dont il rappelle les principales circonstances. Puis il termine en insistant sur la nécessité d'une répression légitime en présence d'un crime qui aurait pu avoir de si terribles conséquences.

Après le réquisitoire de M. le procureur général, M. Emmanuel Arago se lève et présente la défense de Berezowski.

Il commence par rappeler quelles circonstances ont provoqué l'insurrection de la Pologne en 1833 et en quels termes celle-ci a été appréciée sinon justifiée par les dépêches du gouvernement français.

A ce moment, M. le président interrompt M. Arago, en le priant de circonscire sa défense dans les faits de la cause, et de ne pas s'étendre sur le terrain politique sans une absolue nécessité.

M. Arago maintient son droit et donne lecture de la dépêche à laquelle il faisait allusion; puis, un journal de Moscou à la main, il annonce que, contrairement aux déclarations de l'accusé, qui l'ignore encore, toute sa famille vient d'être transportée en Sibérie; telle est l'affreuse nouvelle dont ce document vient apporter la preuve toute récente.

M. le président interrompt encore le défenseur et lui fait observer qu'il eût dû communiquer ce journal au ministère public.

M. le procureur général insiste à son tour sur l'observation.

M. Arago, reprenant sa plaidoirie, maintient son droit absolu de produire ses éléments de défense à l'heure qu'il lui semble opportune sans être tenu à aucune communication préalable.

M. le président a fait le résumé de l'audience. Les jurés, entrés à 3 heures 1/2 dans la salle des délibérations, en ont rapporté un verdict de culpabilité, avec constatation de circonstances atténuantes.

En conséquence, Antoine Berezowski a été condamné aux travaux forcés à perpétuité. Il a entendu son arrêt avec calme et est sorti de l'audience accompagné des gendarmes qui l'avaient amené, après avoir serré affectueusement les mains de son défenseur.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Bulletin Agricole

La fermeté se manifeste sur nos mercuriales. Depuis le commencement du mois, la hausse acquise est de 75 centimes à 1 franc par hectolitre. Dans les halles et marchés de province, le blé de bonne qualité se traite couramment dans les 25.50 à 26.50 (l'hectol.) à Paris. Les farines marchandes sont à 73 fr. (les 157 k.) en disponible. Il est à observer que le livrable fait 3 et même 4 fr. de réduction : soit septembre 70, et octobre 69 fr. Mais c'est là plutôt, on le sait, de l'agiotage que du commerce.

A Marseille, les affaires ont repris de l'activité, ce qui est significatif. Il se pourrait qu'à l'étonnement de bien des gens, même à leur propre surprise, les négociants, encore nantis de blés exotiques, n'eussent pas fait une spéculation désagréable. Pour le moment, la marchandise en entrepôt se règle, suivant qualité, de 36 à 38 (les 160 litres.)

Tous les avis de l'extérieur sont à la hausse, d'ailleurs peu sensible. L'Angleterre se remet à faire des achats sur notre littoral. Bon pronostic.

Sauf que les nuits sont trop fraîches, la vigne s'accommoderait assez de cette température humectée. Le raisin se développe dans de bonnes conditions. Reste à savoir si l'été empiétant sur l'automne, celui-ci à son tour n'empêchera pas sur l'hiver. Quoi qu'il en soit, le calme est revenu à Bercy et à l'Entrepôt, ainsi que dans les pays viticoleurs. Ce qui n'empêche pas les bonnes qualités de conserver les prix établis à la suite des gelées printanières. En spiritueux, les 3/6 betterave sont 61.50 et même 62 (l'hectol.), hausse marquée. Les Laiguedoc suivent le mouvement et sont demandés à 89 à 90. Petites transactions dans les Charentes. A Cognac, les « bons bois » 1866 sont cotés 75 à 80, la « petite champagne » de 80 à 85 (l'hectol.) Il faut mettre 5 fr. de plus pour les sortes de 1865.

Le marché au sucres retombe dans la langueur. Peu d'affaires. Le brut indigène est offert à 57 (les 100 kil.) Raffinés de 125 à 127, selon provenance.

Toujours d'assez fâcheuses nouvelles sur la récolte des colzas, qui sera décidément plus que médiocre. Le cours du disponible, place de Paris, va de 101 à 101.50 (les 100 kil.). Graine 26 (l'hectol.)

La chaleur modérée qu'il fait, excite les envois de bétail sur Paris; il en résulte une certaine réserve chez les acheteurs et des prix très disputés. La baisse prendrait pied tout à fait si l'on n'avait en ce moment, à Poissy et à Sceaux, pas mal d'acheteurs anglais ou belges. Sur la seconde place, lundi (2,652 bœufs, 21,433 moutons), il a été constaté une diminution légère, mais s'appliquant à toutes les espèces. Jeudi, à Poissy (2,857 bœufs, 12,870 moutons), la baisse a persisté sur les uns, et les

prix se sont maintenus sur les autres. Quand donc les éleveurs auront-ils modéré leur impatience de se défaire d'une marchandise dont le placement est sûr et avantageux quoi qu'il advienne?...

A la Chapelle, même situation pour le marché aux porcs. Les 3,275 têtes amenées ont trouvé placement au cours moyen de 1,40 (le kilo). C'est 05 c. à 10 c. d'écart sur les bonnes semaines précédentes.

La campagne finit très laborieusement à l'égard des laines. Voici les cours dans quelques localités : Bourges de 1.50 à 1.60 (le kilo). Chartres de 1.70 à 1.90. Carpentras 1.60 à 1.75. — Lavées : Amiens 3.40 à 3.60. Châlons (Marne) 4 à 4.40. Nancy 4.50 à 4.70. Beaucoup de détenteurs refusent de céder aux prix offerts par la fabrique; ils s'autorisent de la fermeté des cours sur les laines d'Alemagne et d'Australie.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT

Table with 4 columns: JOURS, FÊTE, FOIRES. Rows include Dimanche (Véronique), Lundi (Marie Mag., Fons, St-Céré, Gourdon), Mardi (Appollinaire, Teyssieu), Mercredi (S. Onrs, Chr., Catus).

- N. L. le 1, à 9 h. 58 m. du soir.
P. Q. le 8, à 5 h. 41 m. du soir.
P. L. le 16, à 8 h. 5 m. du soir.
D. Q. le 31, à 4 h. 53 m. du soir.
N. L. le 31, à 4 h. 54 m. du matin.

M. le Préfet du Lot a reçu, pour être transmises à l'Empereur, les Adresses des conseils municipaux de Teyssieu; — Leyme; — Concorès; — du commissaire de police de Martel; — de l'Instituteur de Leyme; — du garde champêtre de cette commune.

Le dimanche, 21 juillet courant, à deux heures précises du soir, les notables commerçants de l'arrondissement de Cahors se réuniront dans la salle du tribunal de commerce pour procéder au renouvellement de deux juges et d'un juge suppléant.

La Société de Secours mutuels célébrera, dimanche prochain, 21 du courant, la fête de saint Vincent-de-Paul, son patron.

A neuf heures, elle assistera dans la Chapelle des cloîtres de l'église Cathédrale, à une messe qui sera suivie d'une allocution et de la bénédiction du Saint-Sacrement. Après la cérémonie, la Société rentrera dans le lieu ordinaire de ses séances, pour entendre le rapport de son Président.

Vendredi prochain, en la chapelle de l'hospice Saint-Jacques, à Cahors, sera célébré la fête de Saint-Vincent-de-Paul. — Il y aura grand-messe à 10 heures et vêpres à trois heures du soir. M. l'abbé Raynal, curé de Laramière, fera le panégyrique du Saint.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 24 au 29 juin 1867.

- Mathématiques élémentaires. Dessin d'imitation. — 1 Cahuzac; 2 Vertut.
Mathématiques préparatoires. — 1 Théron; 2 Soulié.
Philosophie. — 1 Lascombes; 2 Darres.
Rhétorique. — 1 Cambrouse; 2 Malbec.
Seconde. — 1 Chouet; 2 du Bouzet.
Troisième. — 1 Rodolosse; 2 Bergon.
Quatrième. — 1 Dubois; 2 Fau.
Cinquième. — 1 Dupuy; 2 Miquel.
Sixième. — 1 Basset; 2 Serano.
Septième. — 1 Lescalle; 2 Tailhade.
Huitième. — 1 Valmary; 2 Delmas.
Classe préparatoire. Première Division. Histoire. — 1 Calmels; 2 Hauvet.
Deuxième Division. — 1 Lavoisot; 2 Cantarel.
Troisième Division. — 1 Cagnac; 2 Tardieu.
Enseignement secondaire spécial. Première année. Dessin d'imitation. — 1 Lestandi; 2 Course.
Année préparatoire. — 1 Montaut; 2 Mazet.
Le Proviseur, RICHARD.

Le 13 du courant, au village de Goy, une grange, appartenant à Hermet (Jean), est devenue la proie des flammes. Cet incendie aurait été occasionné par la foudre. Une paire de

bœufs et une chèvre, qui se trouvaient dans cette grange, ont été asphyxiés. Les pertes sont évaluées à 2,700 francs.

Le 9 juillet courant, vers cinq heures du soir, un incendie s'est déclaré à St-Pierre Torrac, dans une grange et un fournil attenants, appartenant au sieur Pierre Delcor, aubergiste. Ces immeubles, où se trouvaient des fourrages, des planches, du vin et des instruments aratoires, ont été entièrement détruits. On évalue la perte à 1,500 fr. environ. Le propriétaire n'était pas assuré. On pense que la malveillance n'est pas étrangère à ce sinistre.

On nous écrit de Castelnaud : Malgré la pluie, la foire de Castelnaud a été passablement belle. Plus de 200 bœufs ou vaches avaient été amenés au marché, 40 paires ont été vendus au prix de 400 à 800 fr. avec hausse sur les cours précédents; — 60 veaux de lait ont été livrés à une moyenne de 0 fr. 85 c. le kilo, poids vif. — Sur 400 bêtes à laine, 150 moutons ou agneaux vendus à 1 fr. 20 c. le kil. poids vif. — Les porcs gras valaient 50 fr. les 50 kil. poids vif. — Les nourains sont à la baisse. — La volaille était très recherchée et se vendait de 1 fr. 30 c. jusqu'à 1 fr. 50 c. le kilo. — Les œufs ont valu 60 c. la douzaine. — La halle aux grains était abondamment pourvue. Le blé a fait 26 fr. 50 c. l'hectolitre; le maïs 14 fr. 68 c. et l'avoine 12 fr.

Théâtre.

DIRECTION DE M. GÉRARD DE BEER. Jeudi 18 juillet 1867.

LA BELLE HÉLÈNE

Opéra-Bouffe en trois actes, paroles de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique d'Offenbach. Bureau à 7 h. 3/4. — On commencera à 8 h. 1/2.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

- Naissances. 13 juillet Marty (Jean-Joseph), rue de la Halle. 14 — Carhumel (Marie-Enfilie-Catherine-Lucie), quartier des Chartreux. Mariages. 14 — Laporte (Guillaume), serrurier, et Pouget (Jeanne-Victorine), lingère. 14 — Cornille (Jean), tonnelier, et Servan (Marie), Amadieu (Bertrand-Guillaume-Sylvain), contrôleur, et Calvet (Lucie-Antoinette). Décès. 11 — Cassan (Marie), 8 ans, rue St-Barthélemy. 14 — Lagrave (Desiré), 23 jours, rue Mascoutou. 16 — Grépon (Jean-Baptiste), 68 ans, rue du Portail-au-Vent. 16 — Basset (Madeline), 73 ans, quartier des Chartreux.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 14 juillet 1867. 15 versements dont 6 nouveaux 2,013 » 8 remboursements dont 5 pour solde 1,682 74 Pour la chronique locale A. Layton

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet : Des obligations communales 4 1/2 0/0 de 4 ans, à 8 ans d'échéance. S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines; Dans les départements, aux Recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE et de la bronchite chronique.

A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8° de 112 pages, 6° édit., par le docteur Jules Boyer. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. e. en timbres-poste, au docteur Jules Boyer, boulevard Magenta, 174, ou à l'éditeur A. DELAHAYE, place de l'École de Médecine, à Paris.

Revue Libérale

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE ET FINANCIER. Sommaire du n° 7. Alceste à la cour (suite) Jules Janin. Sur la nature de l'homme et des sociétés humaines Joseph Morand. Le poète américain Longfellow Armand Renand. La liberté et les intérêts matériels G. Poutard'hien. Un su tan prisonnier en France Alfred de Bougy. La ques ion du Mexique H. Mille Noé. Les grands hommes de Paris (suite) Victor Hugo. Theophile Gautier. — Aguste Vacquerie. Alfred. Delvau Binjamin Gastineau. La vie et l'œuvre de Goya. — Alphonse Pagès. Le parti doctrinaire. — Julien Lemer. Variétés X. Chronique politique. — La quinzaine.

Connaissez-vous Thomas Coquille? non, peut-être. Pourtant il est de ces braves gens dont on ne connaît jamais un assez grand nombre. Fréquentez-le et vous connaîtrez en même temps que lui, Faisan-d'Or, Maître Brinde-Zingue, le père Rapetasse et foule d'autres héros goudronnés que M. de la Landelle, vous présentera dans son volume intitulé : TROISIÈMES QUARTS DE NUIT. C'est encore dans ce volume d'histoires maritimes. (2 fr. chez Brunet, éditeur, 31, rue Bonaparte), qu'on pourra être l'auditeur de l'immortel Madurec, l'énigmatique conteur du gaillard d'avant. Cette fois vous entendrez le décapitant conte appelé : les Mains Blanches, où le prince Mystérieux, Palan-d'Amure et la reine Mirliton-Mirlitaine jouent les principaux rôles. Chacun sait, du reste, le franc succès obtenu par les séries précédentes des Quarts de nuit : une chienne d'habitude, et l'histoire du Père Ramassis-Ramassat ont fait

la joie des lecteurs des premiers QUARTS DE NUIT (1 vol. 2 fr.). Le récit plein de cœur et d'esprit du matelot appelé Parrain et filleul qu'on rencontre dans les NOUVEAUX QUARTS DE NUIT (2 fr.) a fait jaillir bien des larmes au milieu des plus francs éclats de rire. Aussi M. de Landelle est-il fort jaloux de ne donner à ses lecteurs assidus que des choses dignes d'eux et de lui. L'accueil qu'on lui a fait depuis longtemps en est un encouragement pour lui et une garantie pour le public auquel de nouvelles œuvres sont annoncées.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors. Commune de Bélave. Publication du Plan parcellaire. Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 8, de Montcuq à Grézels, partie comprise dans la commune de Bélave.

Exécution de l'article 5 de la loi du 3 mai 1844.

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Bélave donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 8, de Grézels à Montcuq, présenté par Monsieur l'Agent-voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du dix-huit au vingt-cinq juillet mil huit cent soixante-sept inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Bélave, le dix-huit juillet mil huit cent soixante-sept. Le Maire, Signé : BEREGOL.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de M° Bousquet-Pentié, avoué à Figeac.

Le 31 juillet 1867, à 9 heures du matin, au tribunal de Figeac, il sera procédé à la vente des immeubles Dardennes. Ces biens seront divisés en deux lots. Mises à prix 1° lot, 200 fr.; — 2° lot, 200 fr. (Extrait de l'Echo du Quercy, n° 23).

Etude de M° Dusser, avoué à Figeac.

Le 7 août 1867, au tribunal de Figeac, aura lieu la vente des immeubles Tournié. Divisés en six lots, l'adjudication s'ouvrira sur la mise à prix : 1° lot, 40 fr.; — 2° lot, 40 fr.; — 3° lot, 10 fr.; — 4° lot, 100 fr.; — 5° lot, 30 fr. — 6° lot, 20 fr. (Extrait du Memorial de Figeac, du 11 juillet 1867).

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Etude de M° Eugène Ayzac, avoué à Gourdon.

Le 23 juillet 1867, à onze heures du matin, au tribunal de Gourdon, il sera procédé à la vente des immeubles de Jean-Baptiste Faurie, dit Armand, sur la mise à prix de 3,620 fr.

Etude de M° Bruny, avoué à Gourdon.

Le tribunal de Gourdon, par un jugement du 10 juillet 1867, déclare séparée de biens Jeanne Taillade, d'avec son mari Jean Taillade. (Extrait du Gourdonnais, du 11 juillet 1867.)

9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.

L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL DU SOIR

Rédacteur en chef : A. PEYRAT, ancien rédacteur en chef de la Presse.

Même prix dans les Départements et à Paris :

- Un an..... 52 fr. (au lieu de 64 fr.) Six mois..... 26 fr. (au lieu de 32 fr.) Trois mois..... 13 fr. (au lieu de 16 fr.) Un mois..... 4 50 (au lieu de 6 fr.)

L'avenir national se vend dans les gares de ch. de fer

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une combinaison de primes fort ingénieuse, imaginée par un des grands journaux politiques de Paris, l'Étendard.

Cette combinaison, résumée dans l'annonce de notre numéro de ce jour, obtient un très grand et très légitime succès. Voici en quels termes la Petite Presse l'appreciait avant-hier :

TROIS JOURS AUX POUR LE PRIX D'UN SEUL

Un article inséré en tête de l'Étendard d'hier soir fait part au public d'une combinaison dans laquelle la Petite Presse entre pour une notable part. Il est donc tout naturel que nous en donnions connaissance à nos propres lecteurs, afin de les mettre à même d'en faire leur profit s'ils le jugent à propos.

L'Étendard, un organe nouveau dans la presse, mais auquel l'étendue, la sûreté, la fraîcheur de ses informations, l'excellence de sa rédaction, le rôle important qu'il joue dans le monde politique, et maint autre mérites qu'il s'en va trop lo g de détailler, ont fait tout de suite une grande place et un grand nom, l'Étendard, disons-nous, désireux d'accroître dans des proportions considérables le chiffre, déjà imposant, de ses abonnés, s'est décidé à faire jouir le public d'avantages inouïs de bon marché.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'attrait d'une combinaison dont les avantages ressortent de la simple lecture de l'annonce qui précède, puisque pour une dépense égale à celle d'une seule feuille politique quotidienne, on reçoit :

- UN JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN; UN JOURNAL LITTÉRAIRE QUOTIDIEN; UN JOURNAL ILLUSTRÉ HEBDOMADAIRE.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

OUVRAGES DE A. PRÉTERRE CHIRURGIEN-DENTISTE.

LAURÉAT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS ET RÉDACTEUR EN CHEF DE L'ART DENTAIRE, 29, Boulevard des Italiens, à Paris.

EXTRACTIONS

ET OPÉRATIONS DENTAIRES sans souffrance par le protoxyde d'Azote. Brév. s. g. d. g. — Brochure franco, 1 fr.

CONSEILS AUX PERSONNES QUI ONT PERDU DES DENTS

Brochure franco 1 fr.

DENTITION DES ENFANTS

CONSEILS AUX MÈRES DE FAMILLE Brochure franco 1 fr.

Ces ouvrages s'envoient contre timb.-poste.

DES ELIXIRS

ET POUDRES DENTIFRICES

Avantages et inconvénients. — Notice sur la poudre et l'ÉLIXIR PRÉTERRE. — Brochure franco 1 fr.

LES DENTS, CONSERVATION

MALADIES, INFLAMMATIONS DES GENÇIVES. Ebranlement et déchaussement (dents artificielles). — 1 vol. franco, 2 fr.

LIBRAIRIE J.-U. CALMETTE A CAHORS.

LE PLUS GRANDS DES JOURNAUX ILLUSTRÉS L'UNIVERS PITTORESQUE 10^{ème} ANNÉE

Toute personne qui, d'ici au 31 juillet 1867, s'abonnera ou renouvellera son abonnement pour un an, recevra en

PRIME GRATUITE LES ŒUVRES COMPLÈTES DE H. DE BALZAC

— Illustrées de 1,000 Dessins — Prix de l'Abonnement — Un An..... 20 francs. Six Mois..... 10 fr. Trois Mois..... 5 fr. PORT DE LA PRIME RENDUE A CAHORS..... 2 Fr.

FONDERIE DE METAUX 2^e FUSION

FONTES, CUIVRE, ZING ET GRENAILLES DE FONTE POUR LA CHASSE A FAUBOURG ST-GEORGES. SAMBIN ET BESANÇON

Charrues, Pièces mécaniques Balcons, Pilastre, Pitons de rampe, Croix, Appui de Communion, Vis de presseur, Pièces sur Plans ou Modèles. — La nouvelle Fondrie est munie d'une Machine à Vapeur de la force de cinq chevaux. Les personnes qui auront des bles à dépequer sont invitées à s'adresser à MM. Sambin et Besançon qui se mettront à leur disposition et ne négligeront rien pour satisfaire leur clientèle, ou à M. Delrieu, Arqueusier, en face la Mairie, qui donnera tous les renseignements nécessaires.

Une des branches les plus intéressantes de la SCIENCE MÉDICALE MISE A LA PORTEE DES GENS DU MONDE

Les trois ouvrages du D^r JOZAN, professeur spécial de pathologie uro-génitale : 1° Traité des Maladies des Voies urinaires de l'homme; 12° édit., 1 vol. de 1000 pages, enrichi de 304 fig anatomiques. 2° Traité d'Épuisement prématuré; quatrième édition, 1 volume de 626 pages. 3° Traité des Maladies des Femmes; 1 volume de 700 pages, enrichi de 180 figures d'anatomie. Chaque ouvrage, 5 fr.; poste, 6 fr. double enveloppe. Chez l'auteur, D^r JOZAN, 182, rue Rivoli; ANIERE, édit., 4, rue Dupuytren, et les princip. libraires. Avec ces ouvrages les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes indiqués chez leur pharm. — Consult. de midi à 2 h., et par corresp. (Aff.)

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.



MARBRERIE ITALIENNE DE SECONDO PASQUINO

ANCIEN CONTRE-MAÎTRE DE M. BRETON, A CAHORS. M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés. Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.

FÉCONDATEUR AGRICOLE

Produit précieux et indispensable aux agriculteurs, horticulteurs, jardiniers pépiniéristes, etc., s'emploie tout les mois de l'année; se vend chez MM. les épiciers, grainetiers, débitants de tabac, etc. (Lisez le journal du 9 février). Seul fabricant, L. MONNET, 40 rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris. On désire avoir un concessionnaire dans chaque arrondissement.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir. Départ d'Assier : 4 h. après-midi.



A VENDRE UNE MAISON

Sise au fond du Fossés, en face la rue Brives. — Cette maison se compose d'une Cave, d'un Magasin d'Épicerie, aussi à vendre, et d'une arrièremagasin servant de cuisine; — d'un 1^{er} et d'un 2^e étages, composé chacun de deux pièces, et d'un grand Galetas. S'adresser, pour avoir des renseignements à M^e Labie, notaire, ou à Delsol, Antoine, qui en est le propriétaire. — Les plus grandes facilités seront données pour le paiement.

POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES du docteur PATERSON

de New-York (Etats-Unis), toniques, digestives, stomachiques, anti-nerveuses. — La lancette de Londres (21 août 1858), la Gazette des hôpitaux, etc., ont signalé leur supériorité pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, migraines, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc. Prospectus en plusieurs langues. — Exiger la signature de FEYARD, de Lyon, seul propriétaire. — DÉPÔTS PRINCIPAUX : New-York, ph. FOUGERA; Londres, ph. Wilcox et Co, Oxford street, 336; Paris, ph. rue Beaumour, 43; à Cahors, VINEL, pharmacien.

NÉVRALGIES

GUÉRISON PAR LES PILULES ANTI-NÉVRALGIQUES DU D^r CRONIER CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

Le propriétaire-gérant A. LAYTON.